

BOURSE NATIONALE DE LYCEE pour l'année scolaire 2021-2022

Uniquement pour les élèves NON BOURSIERS du Lycée et du LP

Madame, Monsieur,

La nouvelle campagne de bourse nationale pour l'année scolaire 2021/2022 vient de débuter.

J'attire votre attention sur le fait que, si vous êtes désireux d'obtenir une bourse à la rentrée de septembre 2021, **vous devez obligatoirement déposer une demande lors de la présente campagne.**

Avant toute demande de bourse, il est **IMPERATIF de réaliser une simulation** pour savoir s'y vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée, sur le site :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycée-7511

Accéder au simulateur de bourse

Il est inutile de faire une demande si vous ne remplissez pas les conditions financières.

⇒ Vous pouvez faire votre demande **en version papier jusqu'au 6 juillet 2021** : le formulaire est à retirer ou à imprimer (cf pièces jointes à ce message) et à remettre à l'intendance avant cette date avec les pièces demandées : **document mentionnant votre numéro fiscal** (*avis de situation déclarative, impôt sur le revenu...*) à joindre dans tous les cas, ainsi que **les pièces complémentaires** selon votre situation.

Le dossier peut également être téléchargé sur :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycée-7511

Accéder au formulaire de demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2021-2022

⇒ Vous pouvez aussi **faire une demande en ligne sur les Téléservices** (portail scolarité service avec votre compte Educonnect) **uniquement du 28 juin au 6 juillet 2021 inclus.**

Attention : les demandes déposées **après le 6 JUILLET 2021 ne seront pas recevables.**

Pour information : les élèves déjà boursiers en 2020/2021 n'ont pas de démarches à effectuer, les bourses seront **reconduites automatiquement** pour 2021/2022.

* Vous trouverez en pièces jointes :

- la **notice d'information avec le barème** destinée à vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, prétendre à une bourse nationale

- le **formulaire de demande de bourse à imprimer**, à compléter et retourner au service Intendance avec les pièces demandées **avant le 6 juillet 2021.**

- la **procédure de demande de bourse en ligne.**